



Syndicat mixte de S.C.O.T du Dijonnais

Copie de
de Rollins.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Comité syndical du Syndicat Mixte du S.C.O.T du Dijonnais

Séance du mercredi 24 juin 2009

Secrétaires de séance : Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME et Monsieur Gilles TRAHARD

Délégués titulaires présents :

M. Michel BACHELARD	M. Pascal MINARD	M. Alain MILLOT
M. Jean-Claude ROBERT	M. Murat BAYAM	M. Patrick MOREAU
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Michel PAUSET
M. Noël BERNARD	M. Patrice ESPINOSA	M. Jean-Yves PIAN
M. Michel BLANC	M. William FORESTIER	M. Hubert POUJOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. André GERVAIS	M. Claude REMY
M. Christian ROLLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Jean-Michel STAIGER
M. Patrice CHIFFOLOT	M. Alain GUYOT	M. Gérard TREMOULET
M. Michel JULIEN	M. Didier MARTIN	

Délégués suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Joëlle LEMOUZY	Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Gilles TRAHARD
M. Patrice MANCEAU	M. Patrick ORSOLA	M. Jean-Emmanuel ROLLIN

Délégués titulaires excusés :

M. François REBSAMEN	M. Pierre COQUILLET	Mme Françoise TENENBAUM
M. Gilbert MENUET	M. Gérard DUBOIS	
Mme Colette POPARD	M. Jean DUBUET	M. Frédéric CARROUE pouvoir à M.
M. José ALMEIDA	M. Jean ESMONIN	Christian ROLLIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-François GONDELLIER	M. Luc JOLIET pouvoir à M. Noël
M. Daniel CHETTA	M. Michel LENOIR	BERNARD

OBJET : Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats - exercice 2008

Les opérations réelles de l'exercice 2008 s'élèvent aux montants suivants :

recettes de fonctionnement : 266 751 € correspondant aux participations des collectivités (231 751 €) et à une dotation de l'Etat (35 000 €),

- dépenses de fonctionnement : 141 062,49 € correspondant aux dépenses de gestion courante (charges à caractère général, frais de personnel, indemnités et frais de mission-formation des élus...),
- dépenses d'investissement : 39 755,73 € correspondant aux frais d'études pour la phase 2 du SCOT,
- recettes d'investissement : 188 263,38 € correspondant au FCTVA (13 967 €), à la subvention versée par l'Etat (67 510€) et à l'affectation du résultat 2007 (106 786,38 €).

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT 1	INVESTISSEMENT 2	TOTAL = 1+2
BUDGET PRINCIPAL			
Dépenses de l'exercice (A)	200 661,49	39 755,73	240 417,22
Recettes de l'exercice (dont affectation) (B)	266 751,00	247 862,08	514 613,08
Résultats antérieurs (C)	239 636,77	57 437,86	297 074,63
Résultats hors reports D = B+C-A	305 726,28	265 544,21	571 270,49
Dépenses à reporter (E)		162 007,65	162 007,65
Recettes à reporter (F)		55 236,75	55 236,75
Résultats des reports G = F-E	0,00	-106 770,90	-106 770,90
TOTAL des résultats avec reports = D+G	305 726,28	158 773,31	464 499,59

**Vu l'avis du Bureau syndical,
LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** le compte administratif 2008 ci-joint,
- **d'arrêter** à la somme de 162 007,25 € en dépenses et 55 236,75 € en recettes le montant des restes à réaliser qui seront repris au titre du budget supplémentaire 2009.
- **d'arrêter** les résultats définitifs cumulés au 31 décembre 2008, tels que figurant ci-dessus.

La comptabilité M14 qui s'applique à notre budget, impose de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi il convient d'affecter prioritairement le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du Compte Administratif 2008, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2008, à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au Compte Administratif 2008.

**Vu l'avis du Bureau syndical,
LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de ne pas affecter** de résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui est excédentaire et de reporter la totalité (soit 305 726,28 €) en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Cette écriture sera inscrite au Budget Supplémentaire 2009.

Publié le
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président,
François REBSAMEN

François Rebsamen

**Syndicat Mixte du S.C.O.T
du Dijonnais**
Adresse : Grand Dijon
40, avenue du Drapeau
BP 17510
21075 DIJON CEDEX

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 JUIN 2009

